

Si vous d'attribuer l'Ami, qui est basique et
et sans venir: attention, dit il, qu'on n'a que faire
de trouver étrange son silence ou les jeunes fols -
partent; qu'il se fait de fait avec, et se aura bien
il sera scrup. que V. A.

Monsieur

265. avec beaucoup
que le
à V. A.

Je m'attendois bien a la réponse que vous m'avez faite sur la proposition
de l'amy, puis que je lui avois representé les mêmes raisons. Mais je n'ay
pas trouvé a propos de la lui dire que l'on ne soit en estat de lui faire
quelque gratification, et sans sçavoir que cela le feroit cabrer et abandonner
de lui, comme il proteste qu'il fera si dans peu de jours on ne lui fait
qu'avec que les services lui sont agréables. M. de Heemolier a écrit a M. de la
que Mad. la Pr. Royale étoit toute disposée a lui donner la qualité d'agent,
qui lui fait dire qu'il ne tiendra désormais qu'à Mad. la Pr. qu'il ne le
car sur cela il est incapable de raison, comme ne pouvant par subsister
on ne lui aide, et promptement. La Consultation ne fut faite que hier, et
a été rédigée par écrit qu'aujourd'hui, ce qui a empêché que je n'en aye eu
copie, mais par le prochain je vous l'envoyeray bien aiant. Elle ne contient
de deux chefs, sçavoir de la Regence, et du Supplément du Douaire. Sur le
premier ils ont tenu que la princesse R. même est encore en aage ou elle devroit
être sous tutelle, de sorte qu'arguments de la tutelle a la Regence leur fondement
n'avoit rien. Vous en jugerez quand vous verrez la piece ils n'y parlent
rien du droit de la Succession de la mere. au cas que le fils mourut, par ce
que les advocats ont dit tous que cela n'avoit lieu qu'aux successions partielles
mais non en matiere de fiefs ou de principautés, ou les parents collateraux
sont préférés aux meres. Tamy a si Mad. la Pr. D. triomphe en Hollande,
qu'elle envoie un habil' homme a Orange, on s'y établira si bien que les
forts du party contraire demeureront inutilés. Je suis

La -
on qu'a
Grande
de -
ce -
N'apprendre
de
pour
qu'il
V. A. -
de charge
qui -
ne soit
si bien
libération,
avoir sa

Paris ce 13 jan.
1652

Le Brechumbe et besoligé servit
B. de Guéneson

parole vituperée, en matiere ou en un y qu'elle
soit le qui puisse passer pour le plus irréprochable